

de surveillance qui veille à ce que, dans la mesure du possible, seul du poisson de première qualité soit vendu ou offert aux consommateurs. Ce service fonctionne en collaboration avec des agents du ministère fédéral des Pêcheries. La réglementation des opérations de pêche et la mise en vigueur des périodes de fermeture et des limites de pêche sont assurées par la Division de la pêche du ministère provincial qui utilise à cette fin une flottille de bateaux de surveillance en été, et un certain nombre d'autos-neige en hiver.

La province dispose de trois établissements de pisciculture pour la propagation artificielle du doré et du corégone dans les lacs de pêche de commerce, ainsi que d'une piscifaculture de truite, située au lac West-Hawk, dans le parc Whiteshell, qui fournit des approvisionnements de truites grise, arc-en-ciel et mouchetée aux eaux de pêche sportive.

Saskatchewan.—Les pêches de la Saskatchewan couvrent environ 32,000 milles carrés. Bien que la majeure partie se trouve dans le nord de la province, les eaux du sud sont précieuses pour les immenses centres de récréation qui s'y établissent à l'heure actuelle. L'administration des pêches de la Saskatchewan relève de la Division des pêches du ministère provincial des Ressources naturelles, et elle a son bureau principal à Prince-Albert.

L'industrie de la pêche commerciale a connu, en 1957-1958, une de ses années les plus prospères, une prise de 11 millions de livres ayant été tirée de 132 lacs. Les principales espèces de poissons pêchés furent le corégone, la truite grise, le doré, l'esturgeon et le cisco. Les 11 usines de filetage, dont l'une appartient à une coopérative de pêcheurs, ont beaucoup contribué à la stabilisation de la pêche commerciale en préparant pour le marché des produits de haute qualité prêts à cuire.

Au cours de l'année, 94 permis ont été accordés aux propriétaires de fermes à fourrures qui ont utilisé près de 5,500,000 livres de poisson commun (cisco, lotte et suceurs). D'autre part, 935 permis de pêche domestiques ont été délivrés ainsi que 1,911 autorisations de pêche gratuite ont été accordées à des Indiens. La pêche sportive a considérablement augmenté. En 1958, 107,322 permis de pêche à la ligne ont été délivrés dont 100,000 à des domiciliés de la Saskatchewan.

L'expansion de la pêche commerciale et sportive souligne l'importance des recherches entreprises il y a une dizaine d'années et qui répondent aux exigences de l'administration de cette ressource du point de vue technique autant que pratique. Les trois phases sont: 1° recherches,—productivité initiale des plus grands lacs et cours d'eau et caractéristiques écologiques des principales espèces de poissons; 2° expérimentation,—peuplement de truite arc-en-ciel et d'achigan noir dans certains réservoirs du Sud; et 3° administration,—recensement des paniers de pêche et enquêtes sur la pollution.

Le Laboratoire des pêches a été installé à neuf récemment dans l'édifice du Conseil de recherches, à l'Université de la Saskatchewan. Cinq biologistes font partie du personnel en permanence et d'habitude une douzaine d'universitaires sont employés chaque été aux relevés biologiques. Une nouvelle station de pisciculture a été construite à Fort-Qu'Appelle pour la piscifaculture du doré, de la truite arc-en-ciel, brune et grise, et des installations d'élevage sont destinées aux diverses espèces de truite sportive. Une piscifaculture expérimentale fonctionne au lac La Ronge pour l'incubation des œufs d'ombre arctique et de truite grise. Des incubateurs recueillent les œufs du doré dans les frayères du lac La Ronge et ceux de l'ombre arctique au lac Black, situé à l'est du lac Athabasca. Les tentatives continuent dans l'espoir d'étendre le règne de l'ombre arctique de l'extrême Nord à la région de la rivière Churchill et une réussite particulièrement heureuse est observée dans le peuplement d'ombre arctique d'un cours d'eau à l'ouest de North-Battleford, au-dessous du 53^e parallèle. La truite arc-en-ciel a été distribuée avec succès dans un certain nombre de plus petits réservoirs du sud de la province.

Le Service des pêches renseigne le public concernant les divers régimes d'administration des pêches.

Alberta.—Le Service du poisson et du gibier du ministère des Terres et Forêts administre la pêche commerciale et sportive sous le régime de la loi sur les pêcheries du Canada et de la loi sur la pêche de l'Alberta.